

---

# Déclaration de conformité CE

## Les produits : générateurs et moteurs électriques triphasés des

M3BP avec des hauteurs de pointe de 71, 80, 90, 100, 112, 132, 160, 180, 200, 225, 250, 280, 315 et 355 mm

M2BAX avec des hauteurs de pointe de 71, 80, 90, 100, 112, 132, 160, 180, 200, 225, 250, 280, 315 et 355 mm

M2BA avec des hauteurs de pointe de 280, 315 et 355 mm

M2AA avec des hauteurs de pointe de 56, 63, 71, 80, 90, 100, 112, 132, 160, 180, 200, 225 et 250 mm

M3AA avec des hauteurs de pointe de 56, 63, 71, 80, 90, 100, 112, 132, 160, 180, 200, 225, 250 et 280 mm

M2VA et M3VA avec des hauteurs de pointe de 63, 71 et 80 mm

M1AA avec une puissance de sortie inférieure à 750 W et des hauteurs de pointe de 63, 71 et 80 mm

moteurs électriques frein triphasés des séries

M3ARF et M3ARS avec des hauteurs de pointe de 90, 100, 112 et 132 mm

M3VRF et M3VRS avec des hauteurs de pointe de 63, 71 et 80 mm

## Le fabricant :

ABB Sp. z o.o.  
27 Placydowska Str.  
95-070 Aleksander Lodzki  
POLOGNE

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Les produits couverts par la déclaration, décrits ci-dessus, sont conformes à la législation d'harmonisation pertinente de l'Union :

### Directive 2014/35/UE

Les moteurs sont conformes aux dispositions des normes harmonisées, respectent donc les Principaux Éléments des Objectifs de Sécurité Relatifs au Matériel Électrique énoncés à l'annexe I de ladite directive.

### Directive 2009/125/CE

Les moteurs marqués IE2, IE3 ou IE4 sont conformes aux exigences définies dans le Règlement (UE) n°4/2014 de la Commission du 5 janvier 2014 modifiant le Règlement (CE) n°640/2009.

### Directive 2011/65/UE

Les moteurs sont conformes à la directive 2011/65/UE et à la directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Les normes appliquées suivantes sont utilisées par rapport auxquelles la conformité est déclarée :  
 EN 60034-1:2010, EN 60034-2-1:2007, EN 60034-5:2001/ AI:2007, EN 60034-6:1993, EN 60034-7:1993/ AI:2001, EN 60034-8:2007 /AI:2014, EN 60 0 34-9 :20 0 5/ AI :20 07, EN 60 034-12 :200 2/ AI :20 07, EN 60034-14:2004:/AI:2007, EN 60034-30:2009 et EN 50 581:2012.

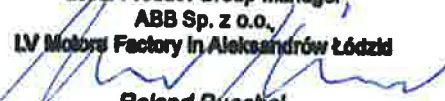
**Remarques :**

Lors de l'installation de moteurs pour des applications d'alimentation de convertisseurs, des exigences supplémentaires doivent être respectées en ce qui concerne le moteur ainsi que l'installation, comme décrit dans le manuel d'installation fourni avec les convertisseurs.

La conformité du produit fini selon la directive 2006/42/CE doit être établie par le commanditaire lorsqu'un moteur est installé dans la machine.

Signé pour le compte et au nom de : ABB Sp. z o.o.

Lieu et date de délivrance : Aleksandrow Lodzki, Pologne, 08/07/2019

Place and date of issue:  
 LV Product Group Manager,  
**ABB Sp. z o.o.**  
**LV Motors Factory in Aleksandrów Łódzki**  
  
**Roland Buechel**

Roland Buechel  
 Directeur Général de l'usine

**3GZF500930-6D**

**ABBSp.zo.o**  
 Headquarters 1  
 Zeganska Str.  
 04-713 Warszawa POLOGNE  
 Téléphone : + 48 22 22 37 000  
 Fax : +48 22 22 37 222

Succursale  
**LV Motors Factory**  
 27 Placydowska Str .  
 95-070 Aleksandrów Łódzki  
 POLOGNE  
 Téléphone : +48 22 22 39 600  
 Fax : +48 42 29 93 483

Tribunal de District pour la Ville de  
 Varsovie, Département XIII Écono-  
 mique  
 Immatriculée au Registre Na-  
 tional Judiciaire polonais  
 (KRS) sous le numéro  
 KRS : 000000 4745

NIP : 526-030-44-84,  
 TVA : PL 5260304484  
 GIOS :  
 E0008536WBW  
 Capital social : 350 655 734 PLN

Centre de contact  
 ABB : +48 2222 3 7777  
 www.abb.com